

Mesdames, Messieurs, chers Parents,

Voici, ci-dessous, les informations relatives à la rentrée scolaire du lundi 02 novembre 2020 (tous les élèves rentreront à 8h30) suite à la réception du dernier protocole sanitaire reçu **le vendredi 30 octobre 2020 en matinée.**

Nous avons analysé avec le Directeur du Groupe Scolaire, M. Xavier DUMONT, les éléments, instructions et modifications contenus dans ce protocole. Voici donc ce que nous avons arrêté pour cette nouvelle rentrée scolaire qui sera peut-être amenée à évoluer en fonction de nouvelles directives.

1° Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accès des enfants au groupe scolaire sont identiques.

La garderie municipale accueille les enfants en attendant la dispensation de l'enseignement.

Les parents qui ne mettent pas leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire pourront le(s) récupérer à 12 heures comme précédemment.

Les parents qui ne mettent pas leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs à la fin de l'enseignement pourront le(s) récupérer à 16h 15 à l'identique de ce qui se faisait précédemment.

2° Rétablissement de trois portails d'entrées différenciées :

- Portail noir (maternelle) – chemin de la Mairie,
- Portail gauche (classes CP-CE1 et CE1-CE2) – Place de la Mairie,
- Portail droit (classes CE-CM oc, CE2- CM1 et CM2) – Place de la Mairie,

Il est impératif que les parents venant déposer et reprendre leurs enfants portent obligatoirement le masque, les distances sanitaires doivent être respectées, les rassemblements sont proscrits.

Le masque est obligatoire pour les enfants dès 6 ans que ce soit dans l'espace clos ou à l'extérieur (sauf lors d'activités sportives). Les masques sont fournis par les parents.

Nous mettrons provisoirement des masques à disposition des parents qui auront oublié d'en donner à leur(s) enfant(s). Cette mise à disposition est temporaire et ne pourra excéder la semaine de la rentrée.

3° Rétablissement des affectations des sanitaires pour le primaire :

- Toilettes externes réservées aux CE et CM.
- Toilettes internes réservés aux CP et CE.

4° Accueil à la restauration scolaire :

Compte tenu des informations du nouveau protocole, nous avons dû adapter nos modes opératoires (Enseignement-Restauration) afin de limiter au maximum les brassages.

L'amplitude d'ouverture de la salle de restauration pour les enfants prenant leurs repas se fera dès 11h30 classes maternelles puis classes CP-CE1 et CE1-CE2 et enfin classes CE-CM oc, CE2- CM1 et CM2. Il est possible que nous soyons obligés de modifier cette amplitude : nous vous tiendrons alors informés.

Nous avons dû également adapter ces consignes contraignantes en fonction du mobilier existant.

Xavier DUMONT

Directeur du Groupe Scolaire

Jean-Marc DENAX

Maire de la Commune